



Rectificatif - AVIS D'OUVERTURE DU CONCOURS PROFESSIONNEL PERMETTANT L'ACCÈS AU GRADE DE CADRE SUPERIEUR DE SANTÉ PARAMÉDICAL

Un concours professionnel de cadre supérieur de santé paramédical - filière infirmière aura lieu au Centre Hospitalier de Chartres, à compter du **8 avril 2025**, en vue de pourvoir **8 postes**, dans les conditions fixées par le décret n° 2001-1375 du 31 décembre 2001 portant statut particulier du corps des Cadres de Santé de la Fonction Publique Hospitalière et le décret n° 2012-1466 du 26 décembre 2012 portant statut particulier du corps des Cadres de Santé paramédicaux de la Fonction Publique Hospitalière.

Ce concours professionnel sera organisé en vue de pourvoir :

- 1 poste au Centre Hospitalier de CHARTRES**
- 1 poste au Centre Hospitalier de CHATEAUDUN (IFSI)**
- 6 postes au Centre Hospitalier de DREUX**

- **Peuvent être promus** au grade de cadre supérieur de santé ou cadre supérieur de santé paramédical par concours professionnel ouvert dans chaque établissement, les cadres de santé et les cadres de santé paramédicaux comptant au moins trois ans de services effectifs dans leur grade à la date du 1^{er} janvier 2025.

- **La sélection des candidats repose sur une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission :**

- L'épreuve d'admissibilité consiste en l'examen du dossier fourni ;

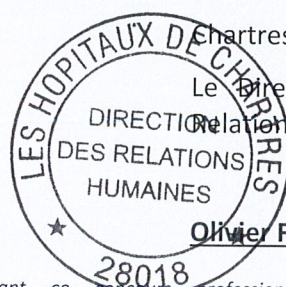
- L'épreuve d'admission consiste en un entretien oral de trente minutes avec le jury durant lequel le candidat expose durant dix minutes au plus sa formation, son expérience et son projet professionnel. L'exposé est suivi d'une discussion avec le jury qui s'engage à partir des éléments présentés par le candidat au cours de son exposé. Cet entretien est destiné à permettre au jury d'apprécier la motivation, les qualités professionnelles et l'aptitude du candidat à exercer en tant que cadre supérieur de santé ou cadre supérieur de santé paramédical.

- **Le dossier d'admission à concourir est à télécharger via le site Internet ch-chartres.fr/concours.**

Il devra IMPÉRATIVEMENT être adressé : Centre Hospitalier de Chartres Direction des Relations Humaines (gestion des concours) CS 70123 – 28630 LE COUDRAY par courrier recommandé avec accusé de réception

OU remis en main propre contre récépissé daté et signé **au plus tard le 7 mars 2025 à minuit** (le cachet de la poste faisant foi) et accompagné des pièces suivantes **en 5 exemplaires** :

- La demande d'admission à concourir dans laquelle le candidat indique l'ordre de préférence quant à son affectation éventuelle ;
- Un curriculum vitae détaillé ;
- Un état signalétique des services publics rempli et signé par l'autorité investie du pouvoir de nomination ;
- Un dossier exposant la motivation, l'expérience et le projet professionnel du candidat, ses titres et diplômes obtenus ainsi que ses travaux réalisés jusqu'alors, et qui est accompagné des pièces justificatives correspondant.



Chartres, le 27 janvier 2025

Le Directeur-Adjoint de la Direction des Relations Humaines,

Olivier FALANGA